

Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2021/10

3 février 2021

Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et parallèlement au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité) traite de la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités de recherche-développement (R-D) relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général¹.

Activités de R-D relatives à l'enrichissement

2. Le 19 décembre 2020, pendant une vérification des renseignements descriptifs, l'Agence a vérifié que l'Iran avait commencé à installer des centrifugeuses IR-1 dans la ligne de R-D 5 à l'installation pilote d'enrichissement de combustible (IPEC) de Natanz². Dans une lettre datée du 22 décembre 2020, l'Agence a demandé à l'Iran de préciser pourquoi il installait ces centrifugeuses IR-1 et de mettre à jour le questionnaire concernant les renseignements descriptifs (QRD) pour l'IPEC.

3. Le 13 janvier 2021, l'Agence a vérifié dans la ligne de R-D 5 à l'IPEC qu'une cascade de 10 centrifugeuses IR-1 était alimentée en uranium naturel pour produire de petites quantités d'uranium enrichi à moins de 2 % en ²³⁵U, qui étaient accumulées. L'Agence a vérifié que d'autres centrifugeuses IR-1 étaient également en train d'être installées dans la ligne de R-D 5. Dans une lettre datée du 14 janvier 2021, l'Agence a rappelé à l'Iran qu'elle lui avait demandé de préciser pourquoi il installait ces centrifugeuses IR-1 dans la ligne de R-D 5.

¹ GOV/2020/51, GOV/INF/2020/16, GOV/INF/2020/17, GOV/INF/2021/1, GOV/INF/2021/2, GOV/INF/2021/3, GOV/INF/2021/8 et GOV/INF/2021/9.

² La ligne de R-D 5 de l'IPEC est l'emplacement où une cascade de centrifugeuses IR-2m avait été installée avant d'être transférée à l'installation d'enrichissement de combustible (voir document GOV/2020/51, par. 13).

4. Le 30 janvier 2021, l'Agence a vérifié que deux cascades moyennes de 10 et 18 centrifugeuses IR-1 étaient installées dans la ligne de R-D 5 à l'IPEC.

5. Le 2 février 2021, l'Iran a fourni un QRD actualisé pour l'IPEC. Il y était dit que le but de l'installation des centrifugeuses IR-1 dans la ligne de R-D 5 était la « [p]roduction d'UFE, le contrôle de la qualité et des activités de R-D³ ». Il y était dit également que la ligne de R-D 5 pourrait accueillir des « cascades simples, moyennes ou grandes de tout type de centrifugeuse ».

³ PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 32.